

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, s, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 NOVEMBRE

La Nécropole du Tonkin

Sous ce titre, la France Militaire publie en tête de ses colonnes, et entre deux filets noirs, l'article suivant :

« Une bien triste nouvelle nous arrive du Tonkin. Trois officiers du 4^e régiment étranger viennent de succomber sous les coups de la maladie ou des pirates. Ce sont : MM. de La Haye, capitaine du 24 février 1876, mort du choléra à l'âge de 38 ans ;

» Gruet, lieutenant du 8 juillet 1886, mort du choléra à l'âge de 34 ans ;

» Reynier, promu récemment capitaine au 4^e tirailleurs tonkinois, ex-lieutenant à la légion, mort des suites de ses blessures à l'âge de 35 ans.

» Nous annonçons dernièrement la mort de M. le sous-lieutenant Janin, du même régiment, tué le 9 octobre avec 39 de ses hommes sur 40, dans un engagement avec les pirates. M. Janin était âgé de 27 ans.

» Et sait-on le nombre total des officiers de la légion étrangère, tués ou morts au Tonkin, depuis le commencement de cette fatale expédition ? Il est aujourd'hui de CENT NEUF !!! C'est-à-dire que l'effectif a été renouvelé deux fois. Nous tenons la liste nécrologique à la disposition des incrédules.

» Quant aux hommes de troupe qui sont morts en Extrême-Orient, on ne les compte plus. Dernièrement encore, le transport de l'Etat l'Annamite jetait à la mer vingt-sept hommes, morts pendant la traversée, parce qu'ils avaient été placés dans des conditions hygiéniques absolument révoltantes.

» Le 10 novembre, la France Militaire s'efforça d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la triste situation de nos rapatriés... Vains efforts ! Il ne s'est pas trouvé un homme pour porter la question à la tribune du Parlement.

» Il est évident que nos représentants

ont des devoirs plus impérieux à remplir : les affaires Barrême et Numa Gilly ; la nomination des vice-présidents, questeurs, secrétaires, sans compter les procès Prado et Chambige, absorbent et au-delà tout leur temps. Et puis les morts ne reviennent pas ! Mais pourquoi récriminer ?

» Il nous souvient avoir lu dans l'un des moniteurs de l'opportuniste qu'un jour viendrait où les adversaires de l'expansion coloniale s'extasierait devant les magnifiques résultats de l'expédition tonkinoise.

» Ce jour serait-il venu ?

» Nous le demandons à ceux qui aiment leur pays pour lui-même, qui le veulent grand et fort. »

On sait que la France Militaire est un journal républicain.

INFORMATIONS

L'AFFAIRE NUMA GILLY

M. Numa Gilly, député du Gard, a envoyé la dépêche suivante à M. le procureur général près la Cour de Nîmes :

« Vous m'avez cité pour le 17 ; par suite, les articles 51 et 52 de la loi du 29 juillet 1884 n'ont pu être observés à l'égard des témoins. S'ils ne comparaissent pas, je fais mes réserves contre vous. Prière d'aviser et me fixer par télégramme.

» NUMA GILLY. »

Copie de cette dépêche a été communiquée à M. le garde des sceaux.

Cette dépêche a été remise hier matin, à 8 h. 40, à M. le procureur général près la Cour de Nîmes.

On sait que le procès Gilly s'ouvre samedi prochain devant la Cour d'assises de Nîmes. Outre M. Andrieux, plaignant, treize autres membres de la commission du budget sont cités comme témoins.

Ces membres sont MM. Rouvier, président ; Raynal, Bihaut, Sarrien, Gerville-Réache, Blatin, Compayré, Salis, Sigismond

Lacroix, Steenackers, Yves Guyot, Henry Maret et Gomot.

Les membres convoqués se préoccupent de la question de savoir s'il convient qu'ils se rendent à Nîmes, au risque d'interrompre la discussion du budget devant la Chambre, ou s'il faut, au contraire, ne pas se rendre à la citation.

On fait remarquer à ce propos que plusieurs des rapporteurs dont les budgets vont venir en discussion vont précisément être obligés de s'absenter pour aller à Nîmes. Ce sont MM. Compayré, rapporteur de l'instruction publique, Maret, des beaux-arts, Gomot, de la justice.

Les avis sont très partagés. Certains membres, outre qu'ils considèrent qu'il serait fâcheux de faire obstacle à la discussion du budget, se demandent s'ils ne font pas le jeu de M. Gilly en répondant à sa citation. Le débat est entre M. Andrieux et le maire de Nîmes, et ils estiment qu'aucune question étrangère ne peut être soulevée.

Dernière heure. — Les membres de la commission du budget viennent de décider qu'ils se rendront à Nîmes.

ENCORE UN INCIDENT A LA FRONTIÈRE

On télégraphie de Belfort, 13 novembre, au Petit Journal, le récit suivant d'un nouvel incident à la frontière allemande :

« Trois chasseurs de Chavannes-les-Grands suivaient la piste d'un chevreuil que l'un d'eux avait blessé, lorsqu'ils l'aperçurent gisant à quelques mètres au delà de la borne-frontière.

» Ils franchirent la limite pour aller ramasser leur gibier, mais ils furent aperçus par un garde forestier allemand qui leur intima l'ordre de rebrousser chemin.

» Les chasseurs n'ayant pas tenu compte des observations du garde prussien et insistant pour prendre possession du chevreuil qui leur appartenait, le garde épaula son fusil et, visant les Français, pressa la détente : un des chasseurs fut atteint par quelques plombs.

» A la vérité, ces faits datent déjà de quelques jours ; on avait cru, de crainte de les voir exagérer comme d'habitude, par certains journaux, bien faire en conservant le secret le plus absolu. C'est par un pur hasard qu'ils m'ont été révélés. »

M. Laur annonce dans la Presse que le général Boulanger se chargera de dissiper toutes les équivoques dans le discours qu'il prononcera à Nevers ; il dira son sentiment sur la dictature qui est impossible avec le referendum populaire. M. Laur ne désespère pas que l'alliance se fasse entre les radicaux et le parti national.

M^{re} le duc d'Anmale a assisté vendredi à la fête villageoise que donnait à Sandrigham le prince de Galles, pour le 47^e anniversaire de sa naissance.

Tous les tenanciers et ouvriers du domaine avaient été invités au repas que présidaient les princes.

NOUVELLES MILITAIRES

Nous apprenons que la nouvelle tenue pour les officiers d'infanterie, dont il a été question dans les journaux, n'est qu'un projet, depuis longtemps à l'étude, mais elle n'est pas encore adoptée.

LES BATAILLONS D'AFRIQUE

Le relâchement des sentiments du devoir dans la vie civile, coïncidant avec la réduction de la durée du service, devait avoir pour conséquence fatale d'altérer profondément les liens de la discipline militaire. Le nombre des soldats envoyés aux bataillons d'Afrique augmente incessamment, et les compagnies actuelles ne suffisent plus pour encadrer le flot toujours montant des disciplinaires.

Il y a six mois à peine, un décret augmentait de 6 le chiffre des compagnies existantes ; aujourd'hui un décret du 3 novem-

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Samedi, 26 avril.

Parler de ce monsieur me met de si mauvaise humeur, que j'en ai abandonné l'autre jour mon journal et la récit de notre réunion. Je ne veux plus mentionner cette désagréable personnalité que pour noter avec plaisir que j'ai été fort dure ce jour-là avec lui, presque impolie.

Il m'offrait le bras pour rentrer à la maison ; la clochette du dîner venait de se faire entendre.

— Merci ; un appui me gêne, il fait si bon courir à sa fantaisie à droite et à gauche.

Et puis, pour accentuer mes paroles que pour me débarrasser de lui, je pénétrai dans un massif de rosiers pour cueillir une superbe rose-thé qui se dissimulait sous la verdure.

Malheureusement, les rosiers avoisinants étaient hérissés d'épines, et ma robe, d'étoffe légère, s'accrocha.

— Permettez-moi de vous aider, fit mon interlocuteur, qui ne s'était point éloigné.

— Non, je m'en tirerais fort bien toute seule, dis-je assez brusquement.

Malgré ma défense, il entra dans le massif, brisa une à une les épines qui me retenaient, et écartant une haute branche qui menaçait d'accrocher ma chevelure, il dit :

— Vous êtes libre, à présent, mademoiselle.

Il fallut lui dire merci ; j'étais furieuse de cette obligation, furieuse de ce que personne ne se fût trouvé là pour me rendre ce service à sa place ; aussi quelle idée avais-je eue de m'engager à la dérobée dans cet étroit sentier ! Je voulais l'éviter et j'avais parfaitement réussi !

Je lui exprimai ma reconnaissance en deux mots, et je rejoignis bien vite nos amis dans la grande allée sans daigner m'apercevoir que ses doigts saignaient. M. Félix Bréhat m'offrit son bras, que j'acceptai. M. Fromental a dû me voir et me trouver aussi impolie qu'égoïste.

En tout cas, cela ne l'a pas empêché de me continuer ses attentions pendant la soirée ; mon air rébarbatif ne réussissait point à l'éloigner ; il m'a accompagné une sonate au violon, s'est emparé de ma tasse à thé que ne voyait pas le domestique, m'a invitée à danser deux fois (la deuxième fois j'ai prétendu être fatiguée), enfin m'a gâtée complètement cette charmante journée d'arrivée.

Quand donc comprendra-t-il que je le déteste.

Mais de même qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, il n'est pire aveugle que

le prétendant aveugle qui en veut aux millions d'une héritière.

Il ne daignera comprendre que le jour où mon père lui signifiera nettement ma résolution. Il me tarde que ce jour arrive.

Mercredi, 7 mai.

Ce matin, mon père est venu déjeuner à la Villa, et comme nous nous réjouissions de cette arrivée imprévue :

— Je repars dans deux heures, nous a-t-il répondu. Nelly, j'ai deux mots à te dire après le repas.

J'ai compris et mes sœurs aussi. Sophie m'a regardé d'un air inquiet. Cécile d'un air suppliant ; comme je le prévoyais. Calixte est tout dévoué à la cause de son cher ami Armand, et comme Calixte et Cécile n'ont plus qu'une même volonté...

— Je parie que tu devines ? a fait mon père en riant, quand nous avons été seuls.

— C'est possible, mais dites toujours. Encore quelque demande en mariage, sans doute ?

— Quelle mine fâchée tu prends ! Une demande en mariage est toujours chose flatteuse.

— Pour les pauvres filles sans dot, oui, mais pour les autres vous ne voulez donc pas admettre, mon père, que vous vos prétendants ne prétendent qu'à vos sacs d'écus.

— D'abord, ce ne sont pas mes prétendants, ce sont les tiens, et puis, pourquoi l'obstiner à

croire qu'il ne peut s'en trouver un désintéressé et épris ? Ma chère fille est assez gentille...

— Vous me rendrez orgueilleuse, mon bon père, trêve d'éloges, s'il vous plaît, et dites-moi plutôt à quel nous avons à faire aujourd'hui ?

— Ah ! te le tarde de s'en voir ? Voilà un empressement de bon augure. Ecoute, il s'agit de quelqu'un qui a une réelle affection pour toi, si j'en crois ma petite expérience ; il est bon, aimable, spirituel, joli garçon ; le meilleur des fils, ce qui fait espérer qu'il sera un excellent mari ; je dois avouer qu'il a quelque peu ébréché son patrimoine, ou du moins l'héritage de son oncle, mais il s'est rangé et compte se vouer au travail, désormais.

— Vous parlez sans doute de M. Armand Fromental ?

— C'est toi qui l'a nommé, exclama mon père en riant.

— Eh bien, veuillez lui transmettre mon refus net, formel, aussi accentué et aussi décourageant que possible.

— Je ne lui transmettrai rien du tout, ma chère petite entêtée, par la bonne raison qu'il ne m'a point fait de demande officielle. Il est venu, comme un brave garçon qu'il est, me conter en confidence qu'il t'aime, que tu parais n'avoir aucune sympathie pour lui, au contraire, mais qu'il ne se découragera point, car tout son bonheur est là, et il ne se mariera jamais, s'il ne t'épouse pas.

bre en crée 6 encore, ce qui porte de 48 à 30 le nombre de ces compagnies, soit une augmentation de deux cinquièmes en un semestre.

C'est un triste symptôme.

Le port de Toulon vient de recevoir une dépêche du ministre de la marine demandant dans quel délai minimum on pourrait mettre en état de prendre la mer les huit cuirassés suivants :

Triomphante, Duguesclin, Terrible, Richelieu, Trident, Bayard, Friedland, Caïman et le croiseur *Dupetit-Thouars*, les deux avisos *Desaix* et *Hirondelle*, et les cinq transports *Nive, Vinh-Lonh, Shamrock, Gironde* et *Mytho*.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RÉUNION ROYALISTE D'ANGERS

Les échos du discours de M. Calla sont parvenus dans les couloirs du Palais-Bourbon. Les députés de la droite ont constaté que l'éloquent orateur a produit une excellente impression, et que ses déclarations si franchement royalistes ont été très chaudement applaudies par le nombreux auditoire réuni dans la salle du Cirque.

Divers toasts, avons-nous dit, ont été portés au banquet. Nous donnons les principaux.

TOAST DE M. DE MAILLÉ

Messieurs,

Je suis persuadé que le bien-être et la tranquillité intérieure de la France sont liés au triomphe de notre cause ; mais je suis certain aussi qu'elle seule peut assurer la paix extérieure. Dans mes préoccupations de la guerre, que d'autres solutions peuvent amener, je veux, dans un toast à Monsieur le Comte de Paris, unir ces deux intérêts vitaux de la Patrie : la prospérité et la paix ; — je le ferai avec d'autant plus de confiance que nous approchons du centenaire de 1789, date mémorable, où le Roi engageait tous les Français à exprimer leurs vœux, pour affermir, en les raisonnant, les institutions de la Monarchie. Cette date est à nous, elle nous appartient. Toutes les provinces de France ont alors inscrit dans leurs cahiers ce qu'elles espéraient pour la bonheur du Pays. Tous reflètent les mêmes sentiments de dévouement et de fidélité au Roi.

Celui qui a dit : « Je veux être le Roi de tous et le premier serviteur de la France, » nous convie à faire revivre la tradition historique. Soyons donc fidèles à cette tradition, en portant la santé du Chef de la Maison de France.

Messieurs, je bois à Monsieur le Comte de Paris : présent ou absent, il crierait avec nous : « Vive la France ! »

TOAST DE M. LE GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ

Messieurs,

Après le toast que venez d'entendre et

que vous avez tous si chaleureusement accueilli, il est d'autres santé qui s'imposent à nos lèvres, parce qu'elles sont chères à nos cœurs.

Je vous propose donc de lever nos verres à l'auguste et digne compagne de M^r le Comte de Paris, personnalité charmante, dont la grâce et les hautes vertus honoreront le trône le jour où nos vœux seront accomplis.

Puis, à M^r le duc d'Orléans, celui qui devrait s'appeler Monsieur le Dauphin. Un éminent prélat, le cardinal de Bonnechose, disait de lui, dès sa plus tendre enfance : « Ou je me trompe bien, ou cet enfant sera, un jour, un homme de valeur ». Mûri par l'épreuve cruelle de l'exil, ce prince brillant complète aujourd'hui, par de lointains voyages et la pratique des manœuvres militaires, les fortes études qui nous assurent qu'il sera toujours à la hauteur de la mission que la Providence lui réserve.

Ensuite, à M^r le duc de Chartres, ce vaillant Robert-le-Fort qui, en 1870, a dévoilé sa qualité de Fils de France par son ardeur à secourir sa mère malheureuse.

Enfin, moi vétéran, je ne puis oublier les glorieux chefs militaires de ma jeunesse :

M^r le duc de Nemours, ce modèle d'honneur et de patriotisme, que l'on a vu constamment prêt à tous les efforts et résigné à tous les sacrifices ;

M^r le prince de Joinville, dont les services dans la marine et le dévouement en 1870 sont présents à toutes les mémoires ;

M^r le duc d'Aumale, qui a révélé à 20 ans ses grandes aptitudes militaires par l'étonnant fait d'armes de la Smalah.

Je bois, enfin, à toute cette auguste maison de France, si heureusement qualifiée par le grand et saint évêque d'Orléans : « Famille dont tous les hommes sont braves et toutes les femmes sont chastes. »

Et l'enveloppe dans ma pensée la race entière des Bourbons, non-seulement parce qu'elle est illustrée entre toutes les races souveraines, mais parce qu'elle a toujours considéré comme son premier devoir le dévouement au pays, et que nombre de ses membres ont pratiqué cette grande vérité exprimée par Lamartine, dans sa belle ode pour la naissance de M^r le duc de Bordeaux, ce prince admirable dont la mort a laissé de si profonds regrets dans notre royal Anjou :

« Et qu'en vain l'humanité crie,
Le sang versé pour la patrie
Fut toujours le pourpre des Rois. »

TOAST DE M. DE CAZENOVE DE PRADINE

M. de Cazeneuve de Pradine, le type du parfait gentilhomme, se lève et remercie M. Fairé des paroles si gracieuses qu'il a prononcées en parlant des députés étrangers.

Etrangers ! Non pas, reprend très spirituellement le sympathique député de la Loire-Inférieure : étrangers n'a ici qu'un sens géographique, car des hommes qui soutiennent quotidiennement les mêmes causes et partagent les mêmes espérances ne peuvent pas être étrangers les uns aux autres.

Cette paternelle bonté m'émut ; et puis cet entretien m'avait excité les nerfs ; je me mis à pleurer.

— Ah ! tu vois bien, il y a quelque chose.

— Rien, cher père, si-je en l'embrassant tendrement, rien, je vous le jure. C'est l'émotion que me cause votre sollicitude, jointe, je l'avoue, à la crainte de vous mécontenter en ne me mariant pas. Je voudrais pourtant vous satisfaire... Voyons, passons en revue tous ces prétendants. Si j'en trouvais un d'acceptable, peut-être... Au moins, je n'aurais pas à supporter les assiduités de monsieur votre protégé pendant toute une année, et il aurait promptement une réponse catégorique ; comme il serait déçu, et comme il se hâterait de donner la chasse à quelque autre héritière ! Ha, ah, ha, il ne veut épouser que moi !

Et égayée par la perspective de prendre cet homme en flagrant délit de mensonge, après avoir détruit les espérances cupides qu'il fondait sur moi, je partis d'un grand éclat de rire.

Mou père me regardait tristement et resta longtemps pensif ; enfin, il me dit d'une voix grave :

— Tu ne me parais point prendre le chemin du bonheur, ma pauvre fille ; décidément, la fortune n'est pas tout, et c'est en vain que j'ai travaillé... du moins en ce qui te concerne. Passons en revue, je le veux bien, tous ceux qui m'ont demandé ta main.

Dieu et le Roi ! Franchise et Honneur ! voilà notre devise.

Je bois, Messieurs, à la loyauté royaliste ! Je porte la santé de M. de Maille et de tous les sénateurs et les députés royalistes de Maine-et-Loire. (Triple salve d'applaudissements. Cris répétés de : Vive Cazeneuve ! Vive le mutilé de Patay !)

INSTITUTION SAINT-LOUIS

M. Joseph Roy, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès, devant la Faculté des sciences de Rennes, les épreuves du baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial.

ADJUDICATIONS. — Lundi ont eu lieu, dans différents centres, les adjudications pour la fourniture et la fabrication de pain de troupe à la ration à faire du 4^e janvier au 31 décembre 1889.

A Poitiers, M. Basselin, déjà fournisseur, a été déclaré adjudicataire au prix de 24 c. 07 le kilogramme.

A Saumur, il n'y a pas eu de résultat : les prix déposés par cinq soumissionnaires dépassaient le chiffre fixé comme maximum par le ministre de la guerre.

ÉCOLE LIBRE

d'agriculture, d'horticulture et de viticulture de la Breille

Nos lecteurs connaissent depuis plusieurs années l'excellent orphelinat de la Breille, fondé et dirigé par M. l'abbé Mondain.

Ils savent que le digne curé de la Breille a réussi à transformer plusieurs hectares de landes incultes en une exploitation où ses cultures des asperges et des vignes lui ont permis de bâtir un orphelinat très florissant.

Aujourd'hui, M. l'abbé Mondain fonde à côté de son orphelinat une école d'horticulture et de viticulture, qui lui est réclamée par les vœux de la population. Nul ne doute après le succès de l'orphelinat que la nouvelle école ne soit apte à former des vignerons et des jardiniers d'une habileté éprouvée doublés de pères de famille honnêtes et chrétiens.

Déjà l'honorable fondateur a construit à ses frais un bâtiment capable de loger 60 pensionnaires ; mais les ressources nécessaires lui manquent pour installer convenablement le matériel scolaire, cultural et domestique d'un tel établissement, après avoir épuisé ses ressources dans la création d'une école primaire libre de filles, qui est à sa charge depuis 23 ans.

C'est pourquoi, encouragé par l'éminent patronage de son évêque M^r Freppel, qui est venu bénir le nouveau bâtiment, M. Mondain s'est décidé à confier la propriété de sa nouvelle école à une Société civile, à laquelle les propriétaires les plus honorables du pays, nous l'espérons, s'empresseront de donner leur concours. Tous savent, par une expérience décisive, que le fondateur leur apporte le plus solide capital : une œuvre admirable fondée par lui seul à force de dé-

Naturellement, cet examen ne fit que mieux ressortir à mes yeux les travers de l'espèce masculine en général ; chacun de ces messieurs, à mon avis, était sot, ridicule, prodigue, joueur, etc., etc. J'ai fait rire mon père en accolant à chaque nom une plaisante épithète. Il est parti, moitié souriant, moitié fâché, en me promettant de ne plus me parler d'aucun, anciens ou nouveaux, jusqu'à la fin du décembre ; Dieu soit loué, je vais vivre en paix.

Vivre en paix !... J'oubliais l'incomparable Armand.

Quand mon père fut parti, Sophie vint me trouver, et à la fois curieuse et tendre me demanda :

— Il agissait de M. Fromentel, n'est-ce pas ?

Je fis un signe affirmatif.

— Tu as répondu nettement non, j'espère ?

Je lui racontai tout notre entretien ; la perspective de supporter longtemps les assiduités de cet importun personnage l'exaspéra encore plus que moi.

— Mais pourquoi le détestes-tu donc ainsi ? ne pus-je m'empêcher de lui demander, très étonnée.

Elle eut un énigmatique sourire et se tut. J'insistai.

— Et toi — fit-elle — pourquoi le détestes-tu ainsi ?

— Secret pour secret, veux-tu, sis-je entraînée ;

vouement et d'habileté comme éducateur et comme praticien en culture, des bâtiments complets, des terres en plein rapport ; vingt-cinq années de travaux qui ont transformé un désert en cultures de premier ordre, renommées aujourd'hui dans toute la France.

La société civile qui se chargera de patronner une telle création est donc assurée de faire une bonne opération en même temps que de coopérer à une création scolaire digne de la reconnaissance du pays.

Nos lecteurs connaissent les excellentes écoles de culture d'Igny et de Vaujours, fondées par le frère Photius, aujourd'hui très florissantes, et soutenues par des sociétés civiles. L'école de la Breille étant fondée sur les mêmes principes, et dirigée avec un dévouement et une habileté également remarquables, a droit de compter, comme ces deux écoles, sur le concours d'une société laïque, qui en consolidant sa base économique, assurera son développement et sa prospérité.

Les statuts de la Société civile portent le fonds social à 50,000 fr., divisés en 500 actions de 100 fr. versés à raison de 100 fr. par année. M^r l'évêque d'Angers accepte la présidence d'honneur de la société.

M. l'abbé Mondain s'est adjoint, comme directeur, M. l'abbé Savignard, qui a fait ses preuves dans sa double fonction.

On le voit, l'école de la Breille a tous les titres désirables à la confiance des propriétaires chrétiens.

En attendant la constitution de la société civile, la maison reçoit les nouveaux élèves qui lui sont présentés.

Ecrire à M. l'abbé Mondain, à la Breille, par Allonnes (Maine-et-Loire).

LIBÉRALISME RÉPUBLICAIN

L'Anjou a reçu la lettre suivante :

« Les habitants d'une petite ville du département, nombreux dimanche à la conférence monarchiste d'Angers, ont pu, dès leur retour, se rendre compte de la vérité des éloquentes paroles par lesquelles M. Calla a si justement défini ce gouvernement républicain qui, « seul de tous les gouvernements, a osé pénétrer dans le domaine sacré de la conscience. »

« Un honnête garde-barrière, père de six enfants, ne pouvant se contenter de son travail personnel pour nourrir sa nombreuse famille, était heureux de trouver un aide dans celui de son fils aîné, âgé de 14 ans, tandis que le cadet suivait encore l'école libre des Frères.

« Mais ce brave homme dépend de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat. Aussi vient-il d'être averti d'avoir à chercher un autre emploi, s'il ne retire le jour même ses deux fils d'où il les a mis : l'un de l'école des Frères pour l'envoyer chez l'instituteur laïque, l'autre de la maison où il travaille, parce qu'elle n'est pas taxée de républicanisme et qu'on y apprend le catéchisme au plus jeune de ses enfants.

« Devant un acte aussi inqualifiable nous avons encore une fois le droit de dire, comme le faisait dimanche l'éloquent con-

après tout, je ne sais vraiment pas pourquoi je ne t'ai pas avoué cela plus tôt.

Et sans prendre la précaution de lui faire promettre qu'elle parlerait aussi, je lui contai le banal et triste incident qui m'a enlevé toutes mes flatteuses illusions, et m'empêche de croire au désistement des hommes.

— J'ai connu M. Fromentel dans le monde, lui balbutiai-je rapidement, en cachant sur son épaule ma figure brûlante, je l'ai vu au premier bal où je suis allée avec M^{lle} de X... Grâce à tes doigts de fée, ma pauvre chérie, je paraissais élégante... Un jeune homme me fit danser plusieurs fois, me glissa à l'oreille de délicates flatteries, je fus émue... il me sembla que celui-là seul était spirituel et beau... Je le revis dans d'autres réunions, je crus sentir qu'il m'aimait, que je pourrais l'aimer ; j'étais bien heureuse.

— Puis, un jour, il ne vint pas me saluer, il ne m'invita pas... je souffrais le martyre ; un de ses intimes s'aperçut de mon délaissement, et vint me proposer un quadrille, nous causâmes ; celui-là me conta en riant que son ami m'avait pris longtemps pour la belle M^{lle} de X... Il venait de le démasquer à l'instant. Il ajouta que l'erreur était facile à comprendre ; certes, je pouvais lutter avec cette incomparable beauté.

(A suivre.)

JEANNE FRANCE.

francien, que les hommes qui ont écrit sur nos édifices publics le mot de Liberté, ont menti à leur conscience et à leur patrie ! »

Demain, nous donnerons la suite du feuilleton interrompu pendant trois jours, LA FILLE DU MENDIANT.

CHINON. — A été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Chinon, M. Lefebvre, substitut du procureur de la République près le siège de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Fosse, qui est nommé procureur de la République à Castelsarrasin.

DOUBLE ASSASSINAT A NIORT

Un crime épouvantable vient de jeter la consternation dans la ville de Niort.

Une dame veuve, nommée Aubin, et sa bonne, la fille Suzanne Bouchet, ont été trouvées assassinées le matin à six heures dans leur domicile, rue Espingole. Les pauvres malheureuses avaient été assommées à coups de marteau.

En faisant des recherches dans la maison pour voir si l'assassin n'y était point encore, les voisins l'ont découvert dans le grenier, blotti sous une caisse.

C'est un nommé Edouard Morison, ouvrier serrurier. Arrêté immédiatement, il a avoué que le mobile de son horrible crime avait été le vol et que, pour maître son projet à exécution, le misérable s'était caché dans le jardin où, depuis trois heures du matin, il avait attendu le lever de la bonne. Son forfait accompli, il s'était mis en devoir de fracturer les meubles, lorsqu'il avait entendu du bruit dans la maison. Très effrayé, il avait couru se cacher au grenier.

La gendarmerie avertie se transporta immédiatement sur le lieu du crime. Le brigadier Rateau et le gendarme Lambert ont visité la maison et sont montés au grenier où ils ont découvert l'assassin, qui s'est laissé arrêter sans opposer de résistance.

La question que bien des gens se posent est celle de savoir si l'auteur de ce double assassinat, auquel on ne peut penser sans frémir, n'est pas fou. Ou si l'on se trouve en face d'un scélérat de la pire espèce, en pleine possession de ses facultés, et qui, voulant voler, a tué les malheureuses habitantes du n° 7 de la rue de l'Espingole.

La justice poursuit activement ses investigations, et l'opinion publique, si profondément émue, doit attendre avec confiance la juste expiation d'un crime aussi abominable.

MM. les docteurs Largeault et Bocquel ont été appelés en hâte auprès des victimes. Ils ont constaté que la servante avait reçu neuf coups de marteau et M^{me} Aubin quatre. Mais la servante est néanmoins, sans qu'on puisse encore se prononcer sur son état, la moins gravement atteinte. Les coups de marteau ont porté un peu partout, sur les épaules, sur le dos... certains ont dû l'atteindre quand elle fuyait devant l'assassin. M^{me} Aubin, elle, a le crâne absolument brisé. Son état est désespéré. Le meurtrier s'est acharné sur elle avec une incroyable férocité.

ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

Il est bon de faire connaître au public la manière dont les fonctionnaires de la République entendent l'Égalité.

On nous écrit du canton de Pouzauges, que l'Administration supérieure a refusé un jour de congé aux religieuses qui dirigent les écoles de filles de deux écoles du canton. Cette permission leur eût permis d'assister avec leurs élèves à la cérémonie de la Confirmation.

A côté de cela, dans le canton de Chanay, un instituteur a reçu un congé de deux jours pour aller faire ses vendanges dans sa famille.

Quels despotes et quels farceurs que nos soi-disant libéraux ! (Publicateur.)

SEMINAIRE INCENDIÉ PAR LE PÉTROLE

Pendant que la dynamite fait, à Paris, l'œuvre des socialistes, des mains criminelles opèrent à La Rochelle avec le pétrole, contre le Grand-Séminaire.

Déjà, dans la nuit du 29 au 30 octobre, un commencement d'incendie s'était déclaré. Vers dix heures et demie, des élèves s'aperçurent qu'un escalier de service était en flammes. L'alarme, aussitôt donnée au son de la cloche, fit accourir maîtres et séminar-

istes et aussi quelques étrangers, et on se rendit promptement maître du feu.

Une enquête de police resta sans résultat sur les causes de ce sinistre.

C'était un coup manqué. L'auteur n'avait pu prendre sa revanche d'une façon plus assurée.

Dimanche dernier, 11 courant, à une heure de l'après-midi, des élèves en récréation dans le parc aperçurent des flots de fumée qui sortaient par la persienne dormante d'un œil-de-bœuf donnant dans les combles.

L'alarme donnée met tout le monde en émoi, maîtres et élèves montent rapidement au lieu de l'incendie et on s'aperçoit alors que plusieurs poutres sont enflammées.

Grâce à de prompts secours, on se rendit en peu d'instants maître du feu.

Un examen attentif amena alors à cette constatation, vérifiée plus tard par l'enquête, que le feu avait été mis par une main criminelle.

Les poutres avaient été préalablement enduites de pétrole, et plusieurs qui n'avaient pas pris feu en portaient encore des traces évidentes.

Le Parquet, prévenu aussitôt, s'est livré depuis, avec une grande activité, à une enquête qui n'a pas été interrompue depuis dimanche.

Maîtres, élèves, domestiques, ont été tour à tour interrogés ; on a visité l'établissement le plus minutieusement possible. Pas le plus petit indice n'est venu donner une piste à la justice.

L'enquête se continue : espérons qu'elle ne sera pas sans résultat.

(Echo Rochelais.)

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée prochaine dans notre ville d'un dentiste en renom de Paris, M. LÉVY, propagateur en province des nouvelles méthodes américaines, assurant, sans douleurs, la guérison et la conservation des dents douloureuses, cariées ou ébranlées. Nouvelles dents et dentiers américains, posés sans ressorts ni crochets, et sans extraction des racines restantes. Facilitant à un degré inconnu jusqu'ici, la parole et la mastication (mastic-émail LÉVY), rendent aux dents creuses et noires leurs formes et leur blancheur naturelles. M. LÉVY arrivera à Saumur le 25 novembre et pourra être consulté, hôtel de Londres, de 10 à 4 heures.

12 Pilules !!

La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne), le 2 août 1888. Je souffrais d'une constipation opiniâtre, qui m'occasionnait de violentes coliques et un mal de tête journalier. J'ai pris seulement 12 Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte de 50 Pilules) et tous mes maux ont disparu comme par enchantement. Plusieurs personnes à qui je les ai recommandés s'en sont également bien trouvés. (Sig. lég.)

ACHILLE RENAUD, mécanicien.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 19 Novembre 1888

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra-comique en 3 actes (grand succès), avec corps de ballet.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 17 novembre

Le Songe d'une nuit d'été, opéra-comique en 3 actes.

Dimanche 18 novembre

Lakmé, opéra-comique en 3 actes.

L'ABSINTHE ET SES EFFETS

Trouvant, avec raison, que nos soldats mouraient suffisamment au Tonkin, le général de Courcy rendait, au dernier cours de notre dernière campagne asiatique, l'arrêt suivant :

« Art. 1^{er}. — La vente de l'absinthe est interdite à partir de ce jour dans les cafés, cabarets et débits de boissons. »

Cet arrêté était calqué sur les remarquables mesures prises autrefois contre l'alcoolisme par le général Wolseley, dans le corps expéditionnaire d'Egypte. L'absinthe est un fléau militaire plus complet, quoique moins anglais, que le whisky. Ses effets sur l'or-

ganisme humain sont, en effet, plus énergiques encore, plus prononcés, plus pernicieux. L'ivresse par l'absinthe est la plus rapide de toutes, et l'absinthisme est une intoxication plus grave, plus profonde et plus intense que l'empoisonnement par les autres boissons alcooliques. Ses effets (on le sait) se portent surtout sur le système nerveux. La pression tyrannique de l'absinthe, réfractaire à toute morale, comme toute médication mène ses adeptes à la manie, au ramollissement, à la paralysie, en passant par les troubles digestifs profonds, l'émaciation prononcée, la déchéance vitale extrême.

C'est depuis le passage du Saint-Bernard par le général Bonaparte, que la Fée aux yeux verts s'est acclimatée en France.

Actuellement, plus de cent mille hectolitres d'absinthe sont absorbés dans nos pays, chaque année, sous forme de « purée » jaune verdâtre (il faut dire que les Colonies, et l'Algérie notamment, en consomment une large part).

L'absinthe se répand sur les armées avec frénésie, elle y fait plus de victimes que les balles et le choléra réunis. C'est sous les armées, et dans les pays chauds principalement, que se contractent les habitudes d'absinthisme. L'armée est, d'ailleurs, au dire de tous les sociologistes, la grande école d'alcoolisation.

L'intoxication absinthique confirmée se distingue par les vertiges, le délire et l'at-tage d'épilepsie. Lanceraux insiste sur les douleurs articulaires et névralgiques, et les fourmillements des membres, s'exaspérant la nuit, ainsi que la sensibilité à la douleur, surtout dans les extrémités inférieures.

Le professeur Morache (de la Faculté de Bordeaux) a résumé d'une manière saisissante les sinistres désastres causés par l'absinthisme : « L'intelligence et la mémoire s'alourdissent ; à des périodes de stupeur succèdent des périodes d'excitation de plus en plus rapprochées ; bientôt l'intelligence ne fonctionne plus que par des éclairs, pour ainsi dire : passant par-dessus toute la série des phénomènes morbides de l'alcoolisme, le buveur d'absinthe saute, à pieds joints, dans les accidents ultimes, dans la folie avec ses manifestations les plus dangereuses, le suicide et le crime. » Le tableau n'est pas chargé et il n'est pas besoin d'être médecin pour retrouver l'original, tiré à maints exemplaires dans nos souvenirs intimes. « Des buveurs d'absinthe d'habitude, ajoute M. Morache, que l'on recherche bien, les véritables vivants sont ceux qui n'ont fait que toucher à cette passion funeste sans s'y laisser entraîner ; les autres sont morts ou peuplent les maisons d'aliénés ; des plus favorisés traînent une existence inutile à eux-mêmes et aux autres ; l'animal subsiste en eux et fonctionne ; mais sous les dehors que l'éducation et l'habitude du monde peuvent améliorer, l'homme véritable, l'homme intellectuel s'est éteint pour jamais. » L'abus de l'absinthe, on le voit, amène tous les effets organiques de l'alcoolisme, mais plus intense sur le système nerveux et notamment sur l'intellect.

Ce qui rend l'absinthe plus nuisible encore, ce sont les sophistications... Préparées par des macérés d'anis, de fenouil, de genépi, et distillée selon les règles, avec de vieux alcools de vin, la liqueur d'absinthe (où l'absinthe occupe d'ailleurs la place la plus minime) ne saurait être dangereuse, si l'on en fait usage modéré... Mais on la prépare, communément, en mélangeant avec des alcools de mauvaise qualité, des essences d'anis, absinthe, angélique, origan, badiane, fenouil, mélisse, calamus aromaticus, etc... On achève de parfumer avec le mélilot ou la fève tonka ; on colore avec des feuilles d'orties ou d'épinards (quand on n'emploie pas la gomme-gutte ou le sulfate de cuivre). Ce sont des essences de cette teinture composée qui sont nuisibles ; ce sont elles qui précipitent l'eau sous l'aspect d'un trouble jaune opale.

« Dans les grandes villes, certains débitants servent à leurs clients des absinthes inférieures, nous dit Morache, comme prix de détail, au prix en gros d'un alcool normal ayant payé ses droits d'entrée. » On peut se demander, alors, quels toxiques on y incorpore, et frémir à la pensée du poison qui se débite à 30, 20 et même 10 centimes le verre, dans des nombreux repaires où se réfugient les déclassés de toutes les professions, les candidats aux maisons centrales, au bain et à l'échafaud ! D^r E. MONIN.

CHRONIQUE LOCALE

ALLONNES. — Le sieur Montfort, couvreur à Allonnes, a été arrêté pour voies de fait contre sa belle-mère, M^{me} Thibault. Il était en état d'ivresse. Comme M^{me} Thibault voulait le chasser de chez elle, Montfort lui donna plusieurs coups de pied dans le devant des jambes en l'injuriant.

CORON. — On a arrêté pour infraction à la loi sur l'ivresse le sieur Simoneau, âgé de 49 ans, cultivateur à Coron.

Il avait commis quelques dégâts chez M. Andreau.

Il a été relâché 11 heures après son arrestation.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Deux voitures se sont rencontrées mardi matin sur le boulevard de Doué.

L'une appartenait à M^e Pochon, notaire à Nueil, et l'autre à M. Cerizier, boulanger à Doué. Les deux juments ont été tuées sur le coup par suite de la violence de la rencontre. Les voitures ont eu les brancards brisés.

Francis WELCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des étrennes il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT

MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable. Fonds aristotypes. — Pose instantanée. Ressemblance garantie.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOU-CROUTE

De la maison KRUG fils

DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

HERNIES

La Hernie constitue un accident sans gravité quand elle est bien soignée, mais qui devient des plus sérieux sous l'influence de l'incurie. Abandonnée à elle-même ou réprimée seulement par un bandage, elle suit une marche progressive et fatale ; une véritable infirmité en résulte et le malade voit s'affaiblir son énergie morale aussi bien que ses forces physiques.

Rendre aux tissus leur élasticité pour obtenir ensuite la cicatrisation de la déchirure, tel est le but que permet d'atteindre la Méthode du Docteur Choffé, ex-médecin de la marine ; méthode si clairement exposée dans son traité de médecine pratique qui comprend une étude complète des affections chroniques de tous les organes.

Le D^r Choffé, quai Saint-Michel, 27, Paris, adresse gratuitement cet excellent ouvrage de plus de 350 pages à tous ceux qui accompagnent leur demande de 60 centimes en timbres-poste pour les frais d'envoi. D^r SANDREAU.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.
Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

SUR LICITATION
UN

VASTE HOTEL

Entre cour et jardin.
Sis à Saumur, rue d'Alsace, n° 12.
Dépendant de la succession de M. CHARLES TROUILLARD,
Sur la mise à prix de : **70,000 fr.**

L'ADJUDICATION aura lieu le **mardi 27 novembre 1888**, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

POUR LES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2° Et à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Le **Dimanche 25 novembre 1888**, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire.

UNE GRANDE MAISON

Avec Jardins et Dépendances
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 14.
On pourra traiter avant l'adjudication.
La maison sera vendue en un seul lot ou en deux lots, au gré des acquéreurs.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LARROUYET, commissaire-priseur à Tours, rue Etienne-Pallu, 7.

Vente aux enchères

Par suite de cessation de commerce

11 VOITURES D'OCCASION

En parfait état

SAMEDI 17 NOVEMBRE, à 2 heures, à Tours, rue George Sand, n° 73,

CONSISTANT EN :

1 coupé, 3 phaétons, 5 charrettes anglaises, 1 Derby et 1 Doc-kart à 4 roues.

Au comptant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Le **Samedi 17 novembre 1888**, à midi,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchar, appartenant à M. FOURNÉE.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchar, ou au notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Bordeaux, 13.

S'adresser à M^e AMOUREUX, en face la maison.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA FERME

DE LA

TOUR DE MENIVE

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, sellés et voitures, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon.

A CEDER DE SUITE

Pour cause de décès

UN

Fonds de Marchand-Tailleur

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

On DEMANDE un APPRENTI

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur.

M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande de suite un **clerc majeur.**

APPRENTI ÉPICIER

EST DEMANDÉ

à l'**Épicerie Parisienne**

33, rue d'Orléans, 33.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Depuis 30 fr. et 40 fr., selon département; garanti pur jus.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums LÉPICIER** (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, sepl accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépicier et Collmann, sera à Saumur à partir de lundi prochain.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

ON OFFRE de suite dans un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement.

Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

ÉPICÉRIE PARISIENNE

M^e IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
à trous... » 90
de l'Etoile... » 1 20
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... » 2 30
Sucre 1^{er} choix, le kilog... » 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	MIXTE		EXPRESS		OMNIBUS	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	7 25	12 50	7 55	11 25	7 55	11 25
Chartres	8 05	13 30	8 35	12 05	8 35	12 05
Chât.-d-Loir	8 45	14 10	9 15	12 45	9 15	12 45
Noyant-Méon	9 25	14 50	9 55	13 25	9 55	13 25
Liniers-Bou-	10 05	15 30	10 35	14 05	10 35	14 05
Verrières	10 45	16 10	11 15	14 45	11 15	14 45
Blou	11 25	16 50	11 55	15 25	11 55	15 25
Vivry	12 05	17 30	12 35	16 05	12 35	16 05
SAUMUR	12 45	18 10	13 15	16 45	13 15	16 45
(Orl.) (arr.)	13 25	18 50	13 55	17 25	13 55	17 25
(Orl.) (départ.)	14 05	19 30	14 35	18 05	14 35	18 05
Nantilly (arr.)	14 45	20 10	15 15	18 45	15 15	18 45
SAUMUR	15 25	20 50	15 55	19 25	15 55	19 25
(Etat) (arr.)	16 05	21 30	16 35	20 05	16 35	20 05
(Etat) (départ.)	16 45	22 10	17 15	20 45	17 15	20 45
Nantilly (départ.)	17 25	22 50	17 55	21 25	17 55	21 25
SAUMUR	18 05	23 30	18 35	22 05	18 35	22 05
(Orl.) (arr.)	18 45	24 10	19 15	22 45	19 15	22 45
(Orl.) (départ.)	19 25	24 50	19 55	23 25	19 55	23 25
Nantilly (arr.)	20 05	25 30	20 35	24 05	20 35	24 05
SAUMUR	20 45	26 10	21 15	24 45	21 15	24 45
(Etat) (arr.)	21 25	26 50	21 55	25 25	21 55	25 25
(Etat) (départ.)	22 05	27 30	22 35	26 05	22 35	26 05
Nantilly (départ.)	22 45	28 10	23 15	26 45	23 15	26 45
SAUMUR	23 25	28 50	23 55	27 25	23 55	27 25
(Orl.) (arr.)	24 05	29 30	24 35	28 05	24 35	28 05
(Orl.) (départ.)	24 45	30 10	25 15	28 45	25 15	28 45
Nantilly (arr.)	25 25	30 50	25 55	29 25	25 55	29 25
SAUMUR	26 05	31 30	26 35	30 05	26 35	30 05
(Etat) (arr.)	26 45	32 10	27 15	30 45	27 15	30 45
(Etat) (départ.)	27 25	32 50	27 55	31 25	27 55	31 25
Nantilly (départ.)	28 05	33 30	28 35	32 05	28 35	32 05
SAUMUR	28 45	34 10	29 15	32 45	29 15	32 45
(Orl.) (arr.)	29 25	34 50	29 55	33 25	29 55	33 25
(Orl.) (départ.)	30 05	35 30	30 35	34 05	30 35	34 05
Nantilly (arr.)	30 45	36 10	31 15	34 45	31 15	34 45
SAUMUR	31 25	36 50	31 55	35 25	31 55	35 25
(Etat) (arr.)	32 05	37 30	32 35	36 05	32 35	36 05
(Etat) (départ.)	32 45	38 10	33 15	36 45	33 15	36 45
Nantilly (départ.)	33 25	38 50	33 55	37 25	33 55	37 25
SAUMUR	34 05	39 30	34 35	38 05	34 35	38 05
(Orl.) (arr.)	34 45	40 10	35 15	38 45	35 15	38 45
(Orl.) (départ.)	35 25	40 50	35 55	39 25	35 55	39 25
Nantilly (arr.)	36 05	41 30	36 35	40 05	36 35	40 05
SAUMUR	36 45	42 10	37 15	40 45	37 15	40 45
(Etat) (arr.)	37 25	42 50	37 55	41 25	37 55	41 25
(Etat) (départ.)	38 05	43 30	38 35	42 05	38 35	42 05
Nantilly (départ.)	38 45	44 10	39 15	42 45	39 15	42 45
SAUMUR	39 25	44 50	39 55	43 25	39 55	43 25
(Orl.) (arr.)	40 05	45 30	40 35	44 05	40 35	44 05
(Orl.) (départ.)	40 45	46 10	41 15	44 45	41 15	44 45
Nantilly (arr.)	41 25	46 50	41 55	45 25	41 55	45 25
SAUMUR	42 05	47 30	42 35	46 05	42 35	46 05
(Etat) (arr.)	42 45	48 10	43 15	46 45	43 15	46 45
(Etat) (départ.)	43 25	48 50	43 55	47 25	43 55	47 25
Nantilly (départ.)	44 05	49 30	44 35	48 05	44 35	48 05
SAUMUR	44 45	50 10	45 15	48 45	45 15	48 45
(Orl.) (arr.)	45 25	50 50	45 55	49 25	45 55	49 25
(Orl.) (départ.)	46 05	51 30	46 35	50 05	46 35	50 05
Nantilly (arr.)	46 45	52 10	47 15	50 45	47 15	50 45
SAUMUR	47 25	52 50	47 55	51 25	47 55	51 25
(Etat) (arr.)	48 05	53 30	48 35	52 05	48 35	52 05
(Etat) (départ.)	48 45	54 10	49 15	52 45	49 15	52 45
Nantilly (départ.)	49 25	54 50	49 55	53 25	49 55	53 25
SAUMUR	50 05	55 30	50 35	54 05	50 35	54 05
(Orl.) (arr.)	50 45	56 10	51 15	54 45	51 15	54 45
(Orl.) (départ.)	51 25	56 50	51 55	55 25	51 55	55 25
Nantilly (arr.)	52 05	57 30	52 35	56 05	52 35	56 05
SAUMUR	52 45	58 10	53 15	56 45	53 15	56 45
(Etat) (arr.)	53 25	58 50	53 55	57 25	53 55	57 25
(Etat) (départ.)	54 05	59 30	54 35	58 05	54 35	58 05
Nantilly (départ.)	54 45	60 10	55 15	58 45	55 15	58 45
SAUMUR	55 25	60 50	55 55	59 25	55 55	59 25
(Orl.) (arr.)	56 05	61 30	56 35	60 05	56 35	60 05
(Orl.) (départ.)	56 45	62 10	57 15	60 45	57 15	60 45
Nantilly (arr.)	57 25	62 50	57 55	61 25	57 55	61 25
SAUMUR	58 05	63 30	58 35	62 05	58 35	62 05